

SOCIÉTÉ FRANÇAISE IMMOBILIÈRE DE MADAGASCAR (1897-1906)

Création de la
Société auxiliaire de la colonisation française à Madagascar
www.entreprises-coloniales.fr/madagascar-et-djibouti/Auxiliaire_Colonisation_frse.pdf

Société française immobilière de Madagascar
Société anonyme au capital de 125.009 francs
Siège social, 39, rue de Valois, Paris
Constitution
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 25 septembre 1897)

Suivant acte reçu par M^e Moreau, notaire à Paris, le 31 juillet 1897, M. Jules Plassard, rentier, chevalier de la Légion d'honneur, demeurant à Paris, 62, rue de La-Boétie, ayant agi au nom et comme président du conseil d'administration de la Société auxiliaire de la colonisation française à Madagascar, société anonyme au capital de 120.000 francs, ayant son siège à Paris, 39, rue de Valois, et M. Jean-Marie-Louis-Fernand Pagès, avocat, demeurant à Paris, rue de Valois, n° 39, ont établi les statuts de la présente société, desquels il a été extrait ce qui suit :

La société a pour objet l'achat, la mise en valeur et la réalisation de terrains et d'immeubles dans la colonie de Madagascar.

Le fonds social est fixé à 125.000 fr. divisé en 250 actions de 500 fr. chacune. Sur ces actions, 10 entièrement libérées ont été attribuées à M. Pagès, en représentation de ses apports.

Les 240 autres ont été souscrites en numéraire et libérées du quart de leur montant.

Sur les bénéfices nets, il sera prélevé : 1° 5 % pour la réserve légale ; 2° une somme suffisante pour payer aux actionnaires une première répartition de 5 % des sommes dont les actions sont libérées ; 3° 10 % au conseil d'administration.

La durée de la société est fixée à 20 années.

Ont été nommés administrateurs : MM. [Jules] Plassard, baron de Nervo, Félix Habert, [Édouard] Goüin, de Pellerin de Latouche et [Fernand] Pagès. — *Le Droit*, 19 septembre 1897.

Société française immobilière de Madagascar
Dissolution
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 10 décembre 1906)

Les actionnaires de cette société réunis en assemblée extraordinaire le 17 novembre 1906, ont prononcé la liquidation de la société et ont nommé liquidateur M. Raoul Amadry, demeurant à Alfort (Seine), 20, quai d'Alfort. — *Le Droit*, 8 décembre 1906.
